

La plateforme de rénovation reprend ses activités à partir du 2 juin dans des conditions légèrement différentes pour s'adapter aux conditions recommandées pour faire face au covid-19.

PREMIER ACCUEIL AVANT LE DIAGNOSTIC

Le service peut recevoir les personnes dans les locaux pour le premier accueil qui enclenche à la suite un diagnostic, si la situation est adaptée. Pour cela, l'agent de la Communauté de communes du Trièves (CCT) sera présent un jour par semaine, normalement le mercredi, pour pouvoir faire ces entretiens.

Dans tous les cas, ce premier accueil ne peut se faire si le particulier ou une personne du ménage qui vient au rendez-vous est infectée ou présente des signes du covid-19. L'agent de la CCT peut refuser de le recevoir pour ces raisons. Il est recommandé qu'une seule personne soit présente dans la mesure du possible.

Cet accueil se fait dans les conditions suivantes :

- attente du particulier dehors, devant le bâtiment de la CCT à Clelles. L'agent de la CCT viendra le chercher à l'heure convenue.
- port du masque obligatoire pour le particulier et l'agent de la CCT. Il ne pourra pas monter dans les locaux sans masque.
- lavage obligatoire des mains de l'agent de la CCT et du particulier avec du gel hydro-alcoolique que l'agent lui proposera.
- premier rendez-vous dans le bureau de l'agent au 1^{er} étage du bâtiment. Le particulier ne doit pas toucher les poignées de porte en montant jusqu'au bureau de l'agent. Dans le bureau, il est recommandé que les personnes prennent des distances de sécurité.
- utilisation par le particulier de son propre stylo s'il doit signer des documents.
- désinfection régulière des poignées de porte et du bureau par l'agent, par précaution.

REALISATION DU DIAGNOSTIC

La réalisation des diagnostics se fait aussi dans le respect des mesures barrières. Dans tous les cas, le diagnostic ne peut se faire si une personne du ménage est infectée ou présente des signes du covid-19. Le bureau d'études doit refuser de faire le diagnostic s'il s'aperçoit en arrivant sur site cette situation et le signale au service « plateforme de rénovation ».

Un diagnostic ne pourra se faire que sous les conditions suivantes :

- port du masque obligatoire par le technicien du bureau d'études et les personnes du logement qui sont présentes, dans l'idéal une seule personne est recommandée. Et si un échange doit se faire à plusieurs, si possible le faire à l'extérieur.
- respect d'1 mètre de distance entre le technicien du bureau d'études et le particulier/les personnes présentes

- lavage des mains au gel hydro alcoolique à l'arrivée du technicien du bureau d'études au domicile du ménage ou sinon, mise à disposition d'un point d'eau pour que le technicien du bureau d'études puisse se laver les mains.
- utilisation d'un stylo ou d'autres matériels propres au bureau d'études. Le ménage ne doit pas les toucher et ne doit pas prêter de matériel quel qu'il soit.
- ouverture des portes uniquement par le particulier. Le bureau d'études ne doit pas toucher les poignées de porte.
- dans l'idéal, le technicien du bureau d'études et le ménage ne se trouvent pas dans la même pièce en même temps, surtout si elle est petite.

RESTITUTION DU DIAGNOSTIC

La restitution du diagnostic se fera le même jour que les premiers accueils, c'est-à-dire le mercredi. L'agent de la CCT veille à ce que les horaires de rendez-vous évitent que différents ménages se croisent.

Les conditions pour la réalisation de la restitution du diagnostic dans les locaux de la CCT à Clelles sont les suivantes :

- pour l'entrée dans les bureaux, attente du particulier et du technicien du bureau d'études dehors devant le bâtiment de la CCT (affiche sur la porte pour rappeler les conditions). L'agent de la CCT viendra les chercher, suite à un appel du technicien du bureau d'études.
- l'agent ne pourra faire monter les particuliers et le technicien du bureau d'études uniquement si tout le monde porte un masque et accepte de se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique, mis à disposition par l'agent de la CCT.
- restitution dans la salle de réunion (au dernier étage). Personne ne doit toucher les poignées de porte en montant jusqu'à la salle de réunion. Dans la salle, il est recommandé que les personnes prennent des distances de sécurité.
- désinfection régulière des poignées de porte et de la salle de réunion par l'agent, par précaution.